

## L'HOMME DE LA ROCHE.

## CHRONIQUE

## DE LA VILLE DE LYON,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an. . . 16 francs.

Pour six mois. . . 8

Pour trois mois. . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1<sup>er</sup>.

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>. Une boîte est placée à la porte.

On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

## CHRONIQUE LOCALE.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse donne avis qu'il sera procédé, avec l'assistance de deux conseillers municipaux, le jeudi 16 avril prochain, à midi, dans l'une des salles de la mairie de cette ville, à la vente par adjudication sur soumissions :

1. Des troncs et branches des arbres qui existaient sur les parties des propriétés de MM. Charvin et Revol, occupées par le chemin dit de *Serain* ;

2. Des matériaux provenant de la démolition d'un pavillon de bois et briques qui se trouvait sur la terrasse de la propriété de M. Revol.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance, au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi, du cahier des charges contenant les conditions de la vente.

Le 18 de ce mois, une caisse emballée en toile cirée, marquée D. H. Q. X. 15, contenant des objets en dorures pour ornements d'églises, a été volée dans les magasins de M. Gaillard, commissionnaire de roulage, quai St-Clair. Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Le 19 de ce mois, à 7 heures et demie du soir, Le sieur L..., ouvrier en soie, demeurant place

de la Balaine, 6, appelé de la place par un individu qui prétendait avoir une commission à lui faire, et s'étant rendu à cette invitation, fut immédiatement insulté par cet individu qui lui lança, en prenant la fuite, une assez grande quantité d'acide vitriolique.

Le sieur L... est grièvement brûlé, mais on espère lui sauver la vie. L'auteur de ce crime est jusqu'à ce moment inconnu.

La cour d'assises dans son audience du 18 mars a condamné à 20 ans de travaux forcés, le nommé Claude Alibert, ouvrier en soie, âgé de 28 ans, déclaré coupable de deux vols commis dans deux maisons habitées, à l'aide d'effraction.

Alibert a déjà été condamné en 1828 à 5 ans de travaux forcés, et en 1834 à 5 ans de prison.

Dans l'audience du 19 mars, la même cour a condamné à 3 ans d'emprisonnement le nommé Paul Commarmot, âgé de 18 ans, déclaré coupable de deux vols, mais avec des circonstances atténuantes.

A la même audience, l'affaire des sieurs Gilbert Giraudier père, et Benoit Giraudier fils, prévenus de faux en écriture de commerce, a été renvoyée à la prochaine session de la cour d'assises, à cause de l'absence d'un témoin important.

Ferdinand Perrin, condamné à mort par la cour d'assises du Rhône, a essayé de se laisser mourir

que j'ai joui de l'hospitalité corse pendant l'hiver.

Le juge-de-peace de Jussani avait des mœurs plus élégantes. Pour éviter la fumée incommode, un vaste foyer de charbon bien allumé a été déposé devant moi dans la chambre que j'habitais. Une demi-heure après, j'étais étendu sur le rocher, devant la porte, et mon hôte, aidé de sa famille, remplissait ma bouche de neige, pour rappeler à la vie un asphixié. Malgré le danger des innovations, j'aime mieux les cheminées.

Au milieu des villages dont est parsemé le pays demi-sauvage de Jussani, villages pauvres, et dont aucun n'a pu avoir assez d'argent pour construire une église, s'élève la seule petite église où se réunissent le dimanche les paysans de toute la contrée. C'est une riante chapelle que protège un orme immense et touffu. Le temple saint, l'arbre antique, et le groupe de maisons dont ils sont entourés portent le nom d'*olmi e capetta* (orme et chapelle).

C'est là que de tout le canton, après les travaux de la semaine, viennent se réunir, au jour du Seigneur, les habitants de vingt villages. Fidèles aux traditions locales, ils portent presque tous la ceinture pleine de cartouches et la carabine en bandouillère. Armés, ils travaillent ; armés, ils prient. Et si on leur demande pourquoi ces armes ? ils répondent : « Pour me garder. » Comme s'il s'agis-

de faim, mais bientôt il a repris quelque espoir et s'est pourvu en cassation.

## EXTRAITS DES JOURNAUX.

ORDRE DE L'ARMÉE.

Paris, le 12 mars 1840.

Les acclamations publiques ont déjà fait connaître à l'armée la glorieuse défense de la garnison de Mazagan. Cent vingt-trois braves de la 10<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique, à peine couverts par une faible muraille en pierres sèches, ébréchée par le canon, ont repoussé pendant quatre jours les assauts de plusieurs milliers d'Arabes.

Le Roi s'est empressé de décerner des récompenses aux militaires qui lui ont été signalés comme s'étant fait plus particulièrement remarquer au milieu de cette poignée de soldats intrépides ; et, pour ajouter encore au prix de ces récompenses, Sa Majesté a voulu qu'elles fussent mises à l'ordre de l'armée ainsi que les noms des soldats qui ont été cités dans le rapport de leur chef. Dans les congés qui leur seront accordés lors de leur sortie du service militaire, il sera fait mention expresse qu'ils étaient au nombre des 123 défenseurs de Mazagan.

Le capitaine *Lelièvre*, commandant de cette garnison, a été promu chef de bataillon.

Le lieutenant *Magnien*, capitaine ;

sait d'une place forte à défendre.

C'était le dimanche, et l'on sortait de la messe. Une jeune villageoise donnait le bras à sa mère, et se retournait comme avec un certain mystère, pour examiner du coin de l'œil un jeune homme habitant d'un hameau voisin. Celui-ci, après avoir dit à voix basse quelques mots à un groupe d'amis qui semblent l'assurer de leur dévouement, s'avance avec résolution vers les deux femmes. D'une main hardie il saisit par le bout la résille dont la jeune fille était coiffée ; la résille vole dans l'espace ; de beaux cheveux se déroulent et tombent sur le cou et les épaules. Un cri d'effroi retentit dans l'air. Ces cheveux que le mari seul a le droit de voir, tout le pays les a vus ; le canton de Jussani n'a pas renoncé à ses mœurs antiques : il faut que le jeune audacieux épouse la jeune fille, ou elle est à jamais déshonorée !

L'entreprise était concertée entre les amants, mais les parents de la fille ont couru aux armes ; le jeune homme appelle ses amis à son secours, et le stylet et la carabine ont rougi de sang la place d'*Orme et chapelle*, où vient de prendre son origine une *vendetta* dont la postérité des deux familles héritera, si un mariage ne réconcilie au plus tôt les adversaires également irrités. Voilà une des affaires de meurtre que le pays de Jussani fournit à l'

## F E U I L L E T O N .

## VOYAGES ET SOUVENIRS.

CORSE.

Non loin de la Vallée d'Asco se trouve le pays de Jussani. Nous y arrivons à travers des défilés bordés de roches pittoresques. Une maison frappe au loin ma vue. C'est celle du juge de paix du canton qui nous attend en famille. Cet homme est riche, sa maison est belle, située au milieu des neiges, et il n'a pas osé y introduire une innovation à laquelle son esprit ne pourrait s'accoutumer qu'avec le temps. La maison n'a point de cheminées !

Le Corse habitant des villes, qui se chauffe à une cheminée, est véritablement l'homme du progrès. Riche ou pauvre, le campagnard use encore du foyer rustique allumé au milieu de la cabane, et entouré de bancs qui servent de lit à la famille et à l'étranger accueilli par l'hospitalité. Au milieu du toit est une ouverture vers laquelle la fumée monte par tourbillons. Le banc, le feu ne me déplaisaient pas ; mais la fumée, s'affaissant quelquefois sous une colonne d'air, refluaient vers le foyer, et imprimait à mes yeux une douleur insupportable. J'adoptai dès-lors comme usage de couvrir mes yeux d'un bandeau, et c'est toujours ainsi affublé

Durand, sous-lieutenant, l'ilemot, sergent-major, et Gerond, sergent, ont été nommés chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Sont cités, dans le rapport du lieutenant-général Guehenette, Taine, fourrier, Muster, caporal, Leborgne, Courtes, Edet, Gager, Vomillon, Renaud, Hermet, Marcot, Varent et Flarnon, tous de la 10<sup>e</sup> compagnie du premier bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

La 10<sup>e</sup> compagnie est autorisée à conserver dans ses rangs le drapeau criblé de balles qui flottait sur le réduit de Mazagran pendant les journées des 3, 4, 5 et 6 février 1840; et, à chaque anniversaire de cette dernière journée, le présent ordre du jour sera lu devant le front du bataillon.

Ce brillant fait d'armes continue la glorieuse série des belles actions qui, de tout temps, ont honoré l'armée française et lui ont mérité le respect de l'étranger et la reconnaissance de la patrie.

Le pair de France, ministre secrétaire-d'état de la guerre,      Signé: CUBIÈRES.

#### FAITS DIVERS.

Damas vient d'être le théâtre d'un crime affreux. Le père capucin Thomas, qui seul desservait l'hospice des religieux, a disparu il y a quelques jours, sans qu'on ait su ce qu'il était devenu. Les premiers soupçons sont tombés sur les juifs, qui, à tort ou à raison, ont dans cette ville l'affreuse et inconcevable célébrité de sacrifier, à l'approche de leurs Pâques, un chrétien dont le sang est distribué à leur coreligionnaires des environs. A force de recherches et d'investigations de la part du consulat de France et de l'autorité locale, on est parvenu à arrêter un barbier juif à qui d'atroces tortures ont arraché l'aveu qui suit. Le jour de la disparition de l'infortuné père Thomas, ce barbier aurait été mandé chez le nommé Daoud Aari, l'un des plus riches négociants juifs de Damas. Là, il lui aurait été offert cinq cents piastres à condition qu'il égorgerait le religieux enfermé déjà dans un caveau de la maison; mais le cœur lui aurait failli, et il se serait refusé à l'accomplissement du crime qu'on lui demandait. Cette déposition a provoqué l'arrestation immédiate de Daoud Aari et de plusieurs autres négociants juifs également compromis; mais jusqu'ici toutes les recherches les plus minutieuses dues à l'active sollicitude du consul de France n'ont encore abouti à aucun résultat satisfaisant. La disparition du religieux est encore un mystère; on parviendra, nous l'espérons, à soulever le voile sanglant qui le couvre.

On mande de Nîmes (Gard), sous la date du 10 de ce mois, qu'un crime affreux vient de jeter l'épouvante dans la commune de Lanuéjols, ar-

cour criminelle de Bastia. Appliquez les lois françaises à de tels crimes et à de telles mœurs!

La *Vendetta*! mot magique qui réveille à la fois les idées en apparence si opposées de la vengeance et de l'honneur. Le Corse est brave, hospitalier, désintéressé; mais l'offense une fois établie, il répond au juge-de-peace qui veut le calmer: Je me vengerai. Au magistrat qui le menace de la loi, il dit avec fermeté: Je me vengerai. Au prêtre qui veut le détourner de la voie du sang, et qui sait combien sa piété est sincère, il dit avec douceur: Il faut que je me venge. Au tribunal qui le condamne, au bourreau qui va faire tomber sa tête, il dit avec orgueil: Qu'importe que je meure? je suis vengé!

Lorsqu'une haine héréditaire se perpétue entre deux familles, après le père, les enfants se vengent par ordre de primogéniture. Cependant, par respect pour le sacerdoce, on passe le tour de ceux des frères qui sont prêtres. Mais si leurs aînés et leurs cadets ont été également immolés, leur saint ministère alors ne les exempt plus de l'obligation générale, et ils prennent la carabine à leur tour. Les communes de *Nessa* et d'*Ochiatana* ont vu, dans la querelle de deux familles, les *Tortora* et les

rondissement du Vigan. La dame V...., femme d'un médecin, récemment accouchée, a été empoisonnée avec de l'arsenic mêlé aux boissons qu'elle recevait des mains de sa domestique. A la suite de trois jours de souffrances, cette infortunée a succombé malgré tous les secours de l'art. On s'occupe, en présence de M. le procureur du roi, des opérations propres à constater la présence du poison dans le corps de la victime. La domestique, sur le compte de laquelle les soupçons se sont d'abord naturellement portés, a disparu aussitôt que le crime a été découvert, et n'est pas encore arrêtée, malgré les plus actives recherches.

On dit que la proposition présentée par plusieurs députés dans le but de faire concourir les chambres à la récompense des défenseurs de Mazagran est conçue en ces termes:

« Les chambres déclareront que la garnison de Mazagran a bien mérité de la patrie; le 1<sup>er</sup> bataillon d'Afrique inscrira sur son drapeau, en lettres d'or: « Défense de Mazagran 1840; capitaine Lelièvre. » Le guidon qui a flotté sur le réduit serait conservé par la 10<sup>e</sup> compagnie, et orné de la croix d'honneur. Cette croix serait attachée solennellement par le gouverneur général de l'Algérie, auquel une ampliation de la loi serait transmise. »

La cour d'assises de Blois vient de condamner à mort le nommé Maufoux, déclaré coupable d'assassinat sur la personne de sa femme.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* rapporte qu'une pauvre jeune fille, ayant rencontré sur la route des jeunes gens qui la poussèrent à boire, a été de leur part l'objet de traitements si violents qu'elle en est morte. Une plainte a été adressée à M. le procureur du roi de Nantes, et la justice informée.

Pendant la première quinzaine de ce mois, il a été déclaré au tribunal de commerce du département de la Seine trente-cinq faillites, représentant un passif de 3,223,739 franc 93 centimes. Parmi ces trente-cinq faillites, on en compte neuf dont les divers passifs sont de 100 à 500 mille francs.

Dernièrement, un forçat libéré a déclaré que, ne voulant plus retourner au bagne, il s'était décidé à tuer au lieu de se borner à voler. Aujourd'hui, c'est un détenu de Clairvaux qui s'est lui-même dénoncé comme coupable d'un crime autre que celui pour lequel il avait encouru une condamnation à huit ans de réclusion. Dans une lettre adressée à M. le procureur-général, il a donné les détails les plus circonstanciés d'un vol commis par lui avec effraction, en indiquant avec soin tous les faits de nature à motiver une augmentation de peine, à aggraver sa culpabilité, à se faire envoyer au bagne.

*Maestraci*, tomber d'un côté dix-sept victimes, de l'autre vingt-deux. Les prêtres seuls étaient restés des deux parts, et le fusil et le stylet en main, ils se poursuivaient dans la forêt....

Un jour, la cour royale qui siège à Bastia eut, je ne sais à quel propos, l'idée d'ordonner que l'exécution d'un meurtrier de la Balagne aurait lieu dans la ville de Calvi. En France, où il y a partout des chemins et des voitures, la chose eût été facile. Mais comme il n'y a jamais eu de grande route dans l'arrondissement de Calvi, ce que l'on nomme voiture et même charrette y est chose complètement inconnue. Ce fut donc à pied qu'il fallut faire conduire le criminel que la gendarmerie accompagnait. Puis, divisant la guillotine en quatorze parties, on en chargea le dos de quatorze mulets, qui se mirent en route sous la direction de quelques conducteurs. Sur quatorze, il en arriva treize, et c'est beaucoup. Mais le quatorzième était le plus nécessaire, car il portait le couteau fatal, et le voilà galopant par monts et par vaux, ayant sur le dos le terrible triangle d'acier, à défaut duquel tout le reste de l'attirail était inutile.

Les gendarmes, le bourreau, le patient, tout était arrivé, excepté le couteau. L'exécuteur se

Ces aveux spontanés, faits par un détenu, en l'absence de toute poursuite et de tout soupçon de culpabilité, paraissent n'avoir eu qu'un but: de changer le séjour de la maison centrale pour celui du bagne. M. l'avocat-général Glandaz l'a constaté avec raison; il est malheureusement vrai que beaucoup d'accusés préfèrent le bagne aux maisons de détention, parce que, dans les travaux du bagne, il y a une espèce de liberté qu'on ne trouve pas dans les maisons destinées aux réclusionnaires.

Dans un dîner donné par les imprimeurs de Philadelphie, pour célébrer le cinquième anniversaire de leur association, nous remarquons le toast suivant, qui prouve que les ouvriers imprimeurs de la Pensylvanie pratiquent à la fois la galanterie et le calembourg: « Aux femmes! Aucune forme sur la terre ne réjouit plus nos yeux et n'imprime une plus douce image dans nos cœurs. C'est le type par excellence de la fonderie humaine; leur caractère est la dernière ligne du fini et tient sous presse éternellement notre admiration. »

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« M. le commissaire de police Deroste fut informé, il y a quelques jours, que le médecin d'arrondissement chargé de constater le décès de la veuve O...., âgée de trente ans, et demeurant rue Feydeau, s'y était refusé par suite des bruits répandus dans le quartier que la mort de cette malheureuse femme avait été causée par un avortement. En conséquence, il donna avis de ces circonstances à M. le procureur du roi, qui, immédiatement, commit MM. les docteurs Ollivier (d'Angers) et Roger pour procéder à l'autopsie cadavérique. Le résultat de cette opération fut de constater de la manière la plus évidente que l'avortement avait déterminé la mort du fœtus, et par suite celle de la mère. Comme les médecins terminaient leur opération, et au moment où ils se retiraient avec le magistrat qui y avait assisté, une femme M.... se présenta au domicile mortuaire. Interrogée sur le motif qui l'y attirait, et le portier déclarant que, depuis quelques jours, il la voyait fréquemment venir, cette femme prétendit être maîtresse d'écriture, et avoir eu, à ce titre, des relations avec la veuve O...., à qui elle donnait, dit-elle, des leçons. Ces explications données avec un visible embarras ne paraissant pas satisfaisantes, le commissaire de police se rendit avec la femme M.... au domicile de celle-ci, rue Saint-Honoré, et là, ainsi qu'il s'y attendait, il trouva divers instruments de chirurgie et des préparations pharmaceutiques. De ce moment la femme M.... fut mise en état d'arrestation. Il paraît que cette mal-

présenta au maire, lui demandant un logement; celui-ci le fit mettre à la porte. Le sous-préfet le renvoya au procureur du roi, qui avait quitté la ville, n'ayant rien à y faire. Toutes les maisons se fermèrent avec effroi, et la ville sembla abandonnée.

Mais il est une maison qui ne se ferme jamais à l'homme qui souffre. Le vieux curé de Calvi recueillit le patient dans son église, à condition que le bourreau n'y entrerait pas avec lui. Il y fit porter des matelas sur lequel le malheureux, entouré de gendarmes, put du moins se reposer toute la nuit. Il fut même permis à ses parents de venir le voir. On l'autorisa à recevoir quelques aliments, et on supposait qu'un peu de vin soutiendrait et exalterait son courage. Il ne voulut accepter que des macarons, et passa la nuit à prendre du sirop d'orgeat qu'il aimait beaucoup. Le lendemain le couteau fut retrouvé. L'exécution eut lieu sur la place où se trouvaient tout juste le bourreau, le patient, le prêtre, les gendarmes. Toutes les portes, toutes les fenêtres étaient fermées; la population avait fui. A Bastia, le criminel mourant était honoré; ici la loi et ses arrêts étaient en exécration à la multitude.

CHARLES DURAND.

(Capitole.)

heureuse se serait fait remettre par la veuve O..., pour prix de ses coupables services, une montre en or. Tel est, du moins, le bruit accrédité dans le voisinage, et ce qui semble le justifier, c'est que cette montre a été trouvée en la possession de la femme M.... »

On écrit d'Epinal :

« Une association d'hommes et de femmes, musiciens ambulants, presque tous originaires de la Bavière et des bords du Rhin, parcouraient depuis quelque temps les environs de Mirécourt et de Neufchâteau. Ces aventuriers commettaient des vols très-multipliés, et qui consistaient principalement dans la soustraction ou l'enlèvement de pièces d'argent qu'ils disaient vouloir échanger contre des pièces d'Italie. L'audace de ces malfaiteurs était portée au dernier point; mais ils ont été enfin recherchés, arrêtés et livrés, au nombre de douze, à l'autorité judiciaire. »

L'amiral Roussin se propose d'appliquer à la réparation du désastre d'Yanaon (dans l'Inde) une somme de 50,000 fr., qui sera comprise dans une demande de crédits extraordinaires pour la marine, dont la chambre va être saisie. (Temps).

La gendarmerie de Montargis, informée par les renseignements donnés par la *Gazette des Tribunaux* du vol commis au préjudice du trésorier du 28<sup>e</sup> de ligne, vient d'arrêter dans l'étendue de son ressort un individu sans papiers soupçonné d'être en état de désertion, et dont le signalement se rapporte beaucoup à celui de Follet. Cet individu a déclaré en effet être déserteur du 28<sup>e</sup>, mais servant à titre de remplaçant. Il s'est dit originaire de Chartres. Il est à remarquer que le père de Follet a son domicile à Chartres, où il remplit les fonctions de chantre dans une église de cette ville. Ces indications transmises immédiatement à l'autorité militaire, ont donné lieu de penser que l'individu arrêté pouvait être le secrétaire du trésorier. Un officier a été envoyé pour vérifier l'identité et faire ramener le fugitif, si c'est réellement Follet que la gendarmerie a saisi.

## Variétés.

COMBAT DE DEUX ÉLÉPHANTS CONTRE UN DÉTACHEMENT D'ARTILLERIE.

(Extrait du *Bombay-Courier*.)

Le 24 septembre, on apprit que deux éléphants énormes s'étaient montrés dans le voisinage d'un village dont les habitants étaient en proie aux plus vives alarmes. Le 25, on détacha à leur poursuite tous les éléphants privés de la station. La première reconnaissance fut fatale à l'un des éléphants de la station, frappé mortellement. Ces deux animaux sauvages étaient d'une férocité extrême. Il fallut faire venir du canon : mais voulant avoir les deux animaux vivants, s'il était possible, on creusa autour du champ de cannes où ils s'étaient réfugiés, des fossés profonds, et les éléphants privés manœuvrèrent de manière à retenir les deux animaux dans le champ de cannes; malheureusement, les fosses pratiquées n'étaient pas assez profondes. L'un des éléphants parvint à en sortir, et avec l'aide de sa trompe, il en tira son camarade avec une dextérité surprenante.

Tous deux se dirigèrent alors avec une incroyable vitesse vers un village distant de trois milles du champ de cannes; un cavalier qui les voulait devancer au galop ne put arriver qu'en même temps qu'eux, et dans le premier moment d'effroi, un homme fut mis en pièces, un enfant écrasé et deux femmes blessées. Il devenait indispensable de les détruire. On amena des pièces de 4, qui furent pointées contre ces formidables ennemis. Ils essayèrent plusieurs décharges à mitraille. Le plus gros des deux fut jeté à terre par un coup de canon reçu dans la tête. On le croyait mort : quelques minutes après sa chute, résultat d'un étourdissement

momentané, il se releva brusquement, plus vigoureux que jamais. On ne saurait se faire une idée de la rage de ces animaux, qui se ruèrent plusieurs fois contre les canons; mais nos intrépides artilleurs les recevaient presque à bout portant : les coups portaient à la tête et dans le ventre.

Les munitions commençaient à manquer, on en avait envoyé chercher; mais les deux animaux avaient quitté le village, et malgré le sang qui s'échappait à gros bouillons de leurs nombreuses et larges blessures, ils poussèrent avec une rapidité prodigieuse jusqu'à Hazarebagh. Nos cavaliers et nos éléphants se mirent à leur poursuite. Le combat recommença avec une nouvelle ardeur. Enfin, épuisés par la perte du sang, les deux éléphants, qui s'étaient à diverses reprises précipités contre les canons, succombèrent. On a déjà extrait de leurs blessures 19 boulets, on pourra encore en trouver 8 ou 10. Le gouvernement prendra sans doute en considération les souffrances des habitants des deux villages où les animaux qui viennent d'être tués, avaient fait d'affreux dégâts.

On croit que ces éléphants venaient de Hydrabad ou d'une autre partie du Deccan; on n'en avait jamais vu dans cette partie des Indes d'une si énorme corpulence. Le plus grand des deux avait du bout de la trompe à l'extrémité de la queue 26 pieds 9 pouces 1/2, sa hauteur était de 11 pieds, circonférence 17 pieds 8 pouces, du sommet de la tête à la mâchoire inférieure 7 pieds. Le plus petit avait 24 pieds de longueur, 10 de hauteur, circonférence 17 pieds 4 pouces, de la tête à la mâchoire inférieure 6 pieds 8 pouces.

## THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE.

LA MUETTE. — IPHIGÉNIE. — 1<sup>re</sup> représentation de LA REINE D'UN JOUR.

*La Muette de Portici* qui a reparu dimanche dernier, a trouvé d'abord les spectateurs un peu froids. Les honneurs des premiers applaudissements ont été pour Messieurs les choristes dans la sublime scène de la prière. — Nous devons à la vérité de dire que ce soir-là, Messieurs et Dames des chœurs ont bien mérité du public. Ce petit éloge nous dédommage un peu de tous ceux qu'en bonne conscience nous ne pouvons pas donner.

Mercredi, *Iphigénie*, tragédie par Monsieur Jean Racine, n'a pas eu l'honneur d'une perruque comme *le Cid*, autre tragédie, assez avantageusement connue parmi tous les gens de goût. Si nous n'étions pas, depuis notre enfance, aussi familiarisés avec toutes les beautés des œuvres de l'auteur d'*Andromaque* et d'*Athalie*, nous soupçonnerions assez facilement ce Monsieur Racine de connivence avec l'Ecole dite, *Ecole moderne*, connivence qui lui aurait épargné l'hommage flatteur d'une perruque : mais ce qui nous rassure à ce sujet, c'est que l'auteur de *Bajazet* a eu aussi les petits désagréments et porte encore le surnom de *polisson*. Honneur donc à M. Jean Racine, ainsi qu'à M. Corneille! et puisse leur génie éclairer un peu leurs détracteurs. C'est la seule vengeance que nous demandons. Nous donnerons maintenant les plus grands éloges à M. Valmore et à M<sup>lle</sup> Desbrières et Beuzeville, qui ont obtenu à eux trois tout le succès de la soirée. M. David et M<sup>lle</sup> Daras ont tort de s'intituler *premiers sujets du théâtre français*, pour nous surtout qui avons l'agrément de connaître le théâtre de la rue Richelieu. Maintenant il nous reste à parler de *la Reine d'un jour*, opéra comique en 3 actes, par MM. Scribe et St-Georges, musique d'A. Adam. Nous ne dirons rien aujourd'hui de la musique, pour contenter bien des gens qui pensent qu'on ne peut apprécier un opéra, même dans son ensemble, qu'après plusieurs auditions. Nous nous bornerons à mentionner un succès contesté.

Cette partition nous semble bien au dessous des autres œuvres du même auteur.

Le libretto écrit avec esprit, est assez comique; mais il y a quelques longueurs au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> acte.

Le rôle de M. Roland (Marcel) est un peu fort pour ce ténor léger qui du reste était indisposé.

M<sup>lle</sup> Joly est ravissante sous le costume de grisette.

M<sup>me</sup> Desvignes a été applaudie aux couplets du 2<sup>e</sup> acte.

M<sup>me</sup> Sandélon a joué avec tout l'esprit et l'espièglerie que nous lui connaissons.

Enfin Garbet, pour rendre justice à qui de droit, a fort bien chanté les couplets : *Que d'autres vous rendent les armes*, il a bien joué son rôle.

Paul PRÉAUD.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX JUMEAUX,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 et 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSIONS :

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillements tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc. etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE

SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Élégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour nous une garantie de la préférence.

## LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ,

ou

RÉFORMATEUR DES TROP NOMBREUX ABUS MÉDICAUX!!!

Par M. Boileau,

Médecin physiologiste, diplômé par toutes les facultés de médecine de France, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, etc., etc....

Cet ouvrage appelé à faire une révolution en médecine est à sa 4<sup>me</sup> édition; prix : 2 francs. Il se vend à Lyon, chez MM. les libraires Ayné, 2, rue St-Dominique; Baron, 5, rue Clermont; Boullieu, 20, place Bellecour; Guigard, 15, place des Terreaux; Paquelet, 15, quai St-Antoine, et chez l'auteur, à la Guillotière, cours Bourbon, maison Clerc, n. 12, où il donne ses consultations d'après le nouveau système médical contenu dans son ouvrage.

## AVIS IMPORTANT.

M. Jannin vient de mettre en vente chez les marchands libraires, le plan du mouvement perpétuel, accompagné d'une dissertation très-précise qui met le lecteur en état de reconnaître cette vérité dès long-temps désirée. L'auteur ne prenant pas de brevet, fait hommage à l'industrie du principe mécanique de cette découverte, qui offre une fortune à faire aux plus habiles fabricants. La brochure se vend 50 c.

Il y a un quart de siècle qu'on n'aurait pas voulu croire qu'on remonterait les fleuves par les machines à vapeur. De même qu'il y a une année qu'on se serait refusé à croire que la lumière se ferait artiste, tracerait elle-même des tableaux. M. Daguerre vient d'être honoré d'une récompense nationale.

Une DAME de 45 ans, jouissant d'une bonne santé, ayant été dans le commerce, demande un emploi comme directrice ou surveillante d'une maison de santé, ou de bains, ou de tout autre établissement.

Pour les renseignements, s'adresser à M. BRUCHE et SOEUR, place des Pénitents-de-la-Croix, 10 au 2<sup>e</sup>me, à Lyon.

## Principes Politiques :

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.  
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.  
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre et nos frontières naturelles du Rhin.  
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.  
On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du *CAPITOLE*, rue Saint-Pierre-Montmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries, sans augmentation de prix. (Toute demande doit être affranchie.)

## ANNONCES.

### LIBRAIRIE.

### OMNIBUS

### DU CITADIN ET DU VOYAGEUR,

POUR CONNAÎTRE

*Le Prix des Courses en Fiacre, Cabriolet, Omnibus, et le stationnement de ces diverses voitures;*

AUGMENTÉ

De la liste des Messageries pour tous pays, Bateaux à vapeur sur le Rhône et la Saône, Chemin de fer, etc.,

Et de celle des Hôtels, Bains, Cafés, Théâtres, Cabinets littéraires, Musées, Bibliothèques, Tribunaux, Administrations, et autres établissements utiles;

Avec un petit Indicateur des principaux Négociants.

IN-TRENTE-DEUX. PRIX : 50 CENTIMES.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aîné, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

## MANUEL GÉNÉRAL

De comptabilité financière, administrative, civile et commerciale;

SUIVI

DE LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE

### DES CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENTS,

ARRONDISSEMENTS ET CANTONS DU ROYAUME,

AVEC LA DÉSIGNATION DES BUREAUX DE POSTE, DES RELAIS ET DE LA POPULATION,

EN VENTE:

À la Librairie de CHAMBET aîné, Quai des Célestins.



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies à des prix très-modérés, grande rue Mercière au coin de l'allée de l'Argue.

### PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

### HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois.  
A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

## SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon,



Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve. | 18 f. » c. |
| Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines.       | 19 »       |
| Bottes en veau suisse, dit <i>castor</i> .                 | 22 »       |
| Remontage fin ou fort.                                     | 13 »       |
| Ressemelage de bottes.                                     | 6 50       |
| Souliers pour hommes, de 7 à.                              | 9 »        |
| Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 5 à.           | 5 »        |
| Souliers pour dames, escarpins en chèvre.                  | 5 »        |
| Souliers forts en veau ou en chèvre.                       | 5 50       |

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

### A LOUER OU A VENDRE.

Jolie petite maison à louer ou à vendre, située Montplaisir, près de la Guillotière, route de Grenoble.

S'adresser à M. Rivière, au dit lieu.

On donnera toutes les facilités pour les paiements

### A VENDRE DE SUITE.

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

CARLIER aîné, ayant été teneur de livres, pendant environ huit ans, dans la maison de MM. Favrel et Comp., rue du Caire, n. 50, et dans celle de MM. Javal et Comp., rue du Faubourg Saint-Martin, n. 82, à Paris, pouvant justifier de sa capacité, moralité et probité, désire trouver un emploi dans sa partie, soit pour quelques heures de la journée, soit pour l'emploi de tout son temps. S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du journal.

### AVIS AU PUBLIC.

M. Rousseau, du Gymnase, a l'honneur d'informer le public que son magasin de travestissement pour soirées et bals, vient d'être augmenté d'un grand nombre de dominos et costumes de modes sur les gravures les plus récentes des bals de l'opéra. On pourra commander chez des costumes qui seront confectionnés dans les 24 heures, place du Plâtre, 16, au 2<sup>me</sup> à Lyon.  
N. B. Grand assortiment de Masques.

## FONDS à VENDRE

Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle situé cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

FONDS DE CAFÉ-CABARET à vendre, pour cause de décès, très bien décoré et très bien achalandé, situé rue de la Reine.

Pour les plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

## CARNAVAL DE 1840.

Nous recommandons à nos lecteurs, le nouveau magasin de costumes de bals, pour dames, tenu par Mad. Herguez, rue de la Préfecture, 10, à l'entresol. On y trouvera dominos, habits de caractères en tous genres et dans les goûts les plus nouveaux. Mad. Herguez, se charge de faire confectionner tous les costumes qui seront commandés.

## MALADIES De Poitrine.

### GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stoechas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 25, à Lyon.

## GUÉRISON

DES

## Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

*Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice dans le sang et des humeurs.*

### Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 25.

A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

### SALON EGLINTOUN.

Cours permanent de Langues vivantes, places des Terreaux, n. 4.

Quatre professeurs recommandables à tous les titres, ont eu la pensée de se réunir et d'organiser un cours permanent de langues anglaise, italienne allemande et espagnole. Nous avons assisté à plusieurs leçons, et nous pourrions porter le jugement le plus favorable sur la clarté de leur méthode, sur l'habileté de leur enseignement, si l'affluence et le choix des auditeurs; empressés de répondre à leur appel, ne témoignaient mieux que toutes nos paroles de l'excellence de l'idée qui les a inspirés.

Nous engageons donc vivement les personnes désireuses de se livrer avec fruit à l'étude des langues vivantes à se hâter. Le salon Eglintoun sera bientôt trop petit, pour contenir la foule qui se presse d'y prendre place; on peut s'inscrire tous les jours, à l'adresse ci-dessus désignée, de deux à quatre heures.